



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

2020-2024

ARTICLE D.132-13 du Code de la sécurité intérieure

Le plan de prévention de la délinquance dans le département fixe les priorités de l'État en matière de prévention de la délinquance, dans le respect des orientations nationales définies par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Il constitue le cadre de référence de l'État pour sa participation aux contrats locaux de sécurité. Le plan est arrêté par le préfet de département après consultation du procureur de la République, puis du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes mentionné à l'article D. 132-5.

Le préfet de département informe les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de prévention de la délinquance des priorités du plan de prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le département.

Table des matières

Préambule.....	4
I. Le diagnostic départemental.....	5
A. Analyse statistique.....	6
B. Analyse géographique.....	12
1. En zone urbaine.....	12
2. En zone rurale.....	13
II. État des lieux des dispositifs existants.....	16
A. Les Conseils Locaux et Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISPD).....	16
B. La prévention spécialisée.....	16
C. Les dispositifs contre le décrochage scolaire.....	17
D. La médiation sociale visant la tranquillité publique.....	18
E. Les actions de prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.....	18
F. Les polices municipales.....	20
G. La vidéoprotection.....	21
H. Information, accompagnement et orientation des jeunes.....	23
III. Actualisation du plan de lutte contre la délinquance.....	25
Fiche Action n° 1 : Identifier plus précocement les facteurs de risque des jeunes.....	28
Fiche Action n° 2 : Construire des messages efficaces.....	29
Fiche Action n° 3 : Encourager les relations entre les élus locaux et l'Éducation nationale pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance.....	30
Fiche Action n° 4 : Renforcer la stratégie ciblée de lutte contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants.....	31
Fiche Action n° 5 : Développer la prévention contre la consommation de produits stupéfiants.....	32
Fiche Action n° 6 : Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles.....	33
Fiche Action n° 7 : Mettre en réseau les acteurs.....	34
Fiche Action n° 8 : Moderniser les outils et adapter les méthodes.....	35
Fiche Action n° 9 : Généraliser le schéma local de tranquillité publique.....	36
Fiche Action n° 10 : Redynamiser le Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation.....	37
Fiche Action n° 11 : Développer le dispositif de participation citoyenne.....	38
Fiche Action n° 12 : Renforcer la lutte contre la délinquance routière.....	39
IV. Suivi.....	40

Préambule

La sécurité des Français est au cœur de l'action du gouvernement depuis 2017, et d'importantes réformes structurelles ont eu lieu au niveau national, comme la mise en place des quartiers de reconquête républicaine ou le plan interministériel de lutte contre les trafics de stupéfiants. Depuis la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, les plans nationaux se sont succédé, avec des progrès marquants réalisés dans la création de partenariats locaux entre l'État et les élus ou l'amélioration de la prise en charge des victimes.

Par la circulaire du 23 décembre 2020, le Premier ministre a invité les préfets à décliner territorialement la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) 2020-2024 en y associant la population et l'ensemble des acteurs concernés.

La **nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024** vise à agir sur les facteurs de risque. Elle comprend 40 mesures articulées autour de quatre axes :

- AXE 1 : « Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention »
- AXE 2 : « Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger »
- AXE 3 : « La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance »
- AXE 4 : « Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace »

Mon objectif était de compléter et d'amender le contenu du précédent plan départemental (2014-2017). Le présent document est le fruit d'un travail collaboratif entre les services de l'État, la Justice, les collectivités, les élus, les associations et les experts. Il vise avant tout l'efficacité, avec des fiches-actions brèves et ciblées.

Nos concitoyens sont extrêmement sensibles, à raison, aux problèmes de sécurité, et il faut savoir s'adapter en permanence aux réalités de son époque. S'il existe des invariants, la délinquance évolue dans les formes qu'elle prend, dans les lieux qu'elle occupe et dans les personnes qu'elle touche. Citons les phénomènes de violence sexuelle, l'exposition croissante de la jeunesse au risque, la cybercriminalité...

La SNPD a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, mais pas de manière uniforme. Les initiatives locales et les expérimentations sont encouragées, tant il est vrai que chaque département, avec ses singularités, pose des problèmes spécifiques.

Ce nouveau dispositif vise à répondre de manière concrète, et après avoir entendu l'avis de tous les acteurs concernés, aux problèmes de nos concitoyens. Il constitue un document opérationnel pour chaque service.

Je tiens à remercier ici l'ensemble des forces de sécurité intérieure et des agents du service public qui œuvrent chaque jour pour protéger nos compatriotes, parfois au péril de leur vie.

Pascale TRIMBACH, préfète de la Meuse

I. Le diagnostic départemental

Bien que rurale, la Meuse connaît à son échelle les mêmes problèmes de délinquance que le reste de la France, même si l'on peut affirmer que la situation reste « maîtrisée ». Il faut également souligner que le territoire n'est pas homogène, certains délits se concentrant davantage à Verdun qu'à Bar-le-Duc. Les bons rapports des forces de l'ordre avec la population sont un atout pour le département. Certains gendarmes ou officiers de police, d'origine meusienne, apportent leur connaissance personnelle du territoire. Conserver ce lien avec les habitants est primordial.

Depuis plusieurs années, les services se concentrent sur **cinq axes de travail prioritaires**, auxquels s'est ajouté récemment le contrôle des mesures sanitaires en pleine épidémie : les violences aux personnes, les atteintes aux biens, la sécurité routière, la lutte contre la radicalisation et le trafic de stupéfiants.

- les violences aux personnes : souvent traumatisantes, elles font partie des premières préoccupations de la population meusienne. Selon le bilan du Ministère de l'Intérieur 2020, publié le 28 janvier 2020, le nombre de vols violents sans arme en Meuse correspond à l'indice le plus bas de ce classement, avec une évolution non significative de 2019 à 2020. L'indice du nombre de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus enregistrés pour 1000 habitants par département se situe dans la moyenne, mais avec une progression supérieure à 9,4 % entre 2019 et 2020, ce qui classe la Meuse parmi les départements avec la plus forte progression. Les forces de l'ordre s'inquiètent aussi des violences « gratuites » contre les personnes.
- les atteintes aux biens : la population est très sensible au nombre de cambriolages. Ces derniers peuvent avoir un impact psychologique lourd qu'il ne faut pas sous-estimer. L'année qui vient de s'écouler est singulière, à cause du confinement qui a entraîné une baisse des cambriolages de résidences principales, mais qui a aussi pu causer une translation vers d'autres lieux moins protégés ou fréquentés (sites industriels, exploitations agricoles, etc.).
- la sécurité routière : de nombreux accidents sont dus à l'alcool ou à la consommation de drogues, et les routes départementales donnent lieu à des excès de vitesse très importants.
- la lutte contre la radicalisation : elle est menée, comme partout en France, avec beaucoup d'attention et de détermination. Les individus les plus dangereux font l'objet d'un suivi rigoureux.
- le trafic de stupéfiants : la Meuse, département frontalier avec la Belgique, proche de Metz, de Nancy et de Paris, est un territoire par lequel transitent des produits stupéfiants. C'est pourquoi le contrôle des axes de communication est une des stratégies privilégiées par le groupement de gendarmerie, en complément de l'action judiciaire visant à démanteler les trafics locaux, intensifiée en 2020. La propagation de ces derniers cause de nombreux dommages. En premier lieu, le marché des stupéfiants, par définition illégal, renforce le développement d'une économie souterraine et frauduleuse. En second lieu, les phénomènes de dépendance entraînent presque systématiquement une hausse de la délinquance d'appropriation, l'auteur passant à l'acte délictuel ou criminel dans le but de pouvoir acheter le stupéfiant recherché. En troisième lieu, l'usage de drogue est en contradiction avec les

principes de réussite scolaire et éducative. Enfin, la banalisation des drogues dites « douces » crée un sentiment d'impunité des auteurs, avec une hausse du sentiment d'insécurité des citoyens. Des opérations sur les axes du département régulièrement empruntés par les délinquants sont menées. Le contrôle sur les axes de communications de tous types est en effet un des modes d'action privilégiés par le groupement de gendarmerie, en complément de l'action judiciaire visant à démanteler les trafics locaux, laquelle s'est renforcée en 2020. La lutte contre les stupéfiants passe également par le dépistage des conducteurs. La multiplication des contrôles devrait permettre, à terme, d'influencer les comportements.

A. Analyse statistique

Tout d'abord, il faut garder à l'esprit que 2020, avec l'épidémie de Covid-19, est une année singulière, ce qui se reflète dans les chiffres de la délinquance. En France, selon le bilan du ministère de l'Intérieur publié le 28 janvier 2020, la plupart des indicateurs reculent fortement dans ce contexte exceptionnel.

Pour la Meuse, on peut noter **une amélioration dans trois domaines** :

1. Les atteintes aux biens (AAB) sont en baisse (-8,65%). La police note une chute importante des vols et des cambriolages dans les locaux d'habitation ou les résidences secondaires, bien que les cambriolages sur les sites industriels et commerciaux aient fortement augmenté, ce qui est lié à l'arrêt des activités pendant le confinement. La gendarmerie constate également une baisse régulière et continue depuis 2016 des AAB, amplifiée par les restrictions liées à la Covid-19.

2. Les infractions révélées par l'initiative des services (IRAS) sont en forte baisse, avec une chute notable des infractions à la législation sur les stupéfiants, conséquence naturelle, là encore, du confinement et du couvre-feu. Néanmoins, l'activité reste soutenue malgré la crise sanitaire : de nombreux trafics ont été démantelés, et les saisies d'héroïne sont importantes.

3. Quant à la sécurité routière, la limitation des déplacements entraîne une réduction importante des accidents, des décès et de la délinquance routière. Le comportement d'une frange de la population, révélé par certains grands excès de vitesse, demeure inquiétant.

En revanche, **deux constats sont négatifs** :

1. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) sont en hausse, et la tendance est nettement moins bonne qu'au niveau national. L'explication peut en partie résulter des confinements successifs, notamment sur le plan des violences intrafamiliales.

2. Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) augmentent également. Les forces de l'ordre s'inquiètent d'une montée en puissance des escroqueries en ligne et de la cybercriminalité.

Délinquance 2016-2020

DELINQUANCE 2016-2020

Evolution sur 5 ans

I- Evolution cumulée FAITS CONSTATES

		2016	2017	2018	2019	2020	Evol % 2020-2019	Evol% nationale 2020-2019	Evol % dpt 55 2020-2016	Tendance
A A B	Nombre de faits constatés GGD/DDSP	3712	3518	3455	3526	3221	-8,65 %	-19,20 %	-13,22 %	▼
	(1) Nombre de faits constatés SSMSI	3724	3516	3487	3545	3272	-7,70 %	-19,20 %	-12,13 %	▼
	<i>police</i>	1502	1371	1380	1496	1476	-1,34 %		-1,73 %	▼
	<i>Gendarmerie</i>	2210	2147	2075	2030	1745	-14,04 %		-21,04 %	▼
A V I P	Nombre de faits constatés GGD/DDSP	1144	1245	1410	1319	1510	14,48 %	-2,60 %	31,99 %	▲
	(1) Nombre de faits constatés SSMSI	1168	1260	1424	1347	1527	13,40 %	-2,60 %	30,73 %	▲
	<i>police</i>	442	533	577	553	554	0,18 %		25,33 %	▲
	<i>Gendarmerie</i>	702	712	833	766	956	24,80 %		36,18 %	▲
E I E F	Nombre de faits constatés GGD/DDSP	626	785	772	816	1042	27,70 %		66,45 %	▲
	(1) Nombre de faits constatés SSMSI	615	791	762	827	1043	26,11 %		69,59 %	▲
	<i>police</i>	219	318	297	314	372	18,47 %		69,86 %	▲
	<i>Gendarmerie</i>	407	467	475	502	670	33,47 %		64,61 %	▲
I R A S	Nombre de faits constatés GGD/DDSP	1004	992	975	970	832	-14,23 %		-17,13 %	▼
	(1) Nombre de faits constatés SSMSI	/	/	/	/	/	/			
	<i>police</i>	471	456	394	485	327	-30,57 %		-30,57 %	▼
	<i>Gendarmerie</i>	533	536	581	485	505	-5,25 %		-5,25 %	▼
	Dont infractions à la législation sur les stupéfiants	684	606	641	685	486	-29,05 %	-10,90 %	-28,94 %	▼
	(1) Nombre de faits constatés SSMSI	682	615	625	704	484	-31,25 %	-10,90 %	-29,03 %	▼
	<i>police</i>	324	297	290	374	235	-37,16 %		-27,46 %	▼
<i>Gendarmerie</i>	360	309	351	311	251	-19,29 %		-30,27 %	▼	

(1) SSMSI : Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure

L'écart entre les statistiques est dû aux plaintes enregistrées hors du département pour des faits commis dans le département

Évolution des atteintes aux biens (AAB)

Bilan de la délinquance 2016-2020

Evolution sur 5 ans

I- Evolution ATTEINTES AUX BIENS

		Evolution délinquance 55					2020-2019	2020-2019	Evol % dpt 55 2020-2016
		2016	2017	2018	2019	2020	Evol %	Evolution nationale	
ATTEINTE AUX BIENS									
Nombre de faits constatés	Police	1502	1371	1380	1496	1476	-1,34 %	-1,73 %	
	Gendarmerie	2210	2147	2075	2030	1745	-14,03 %	-21,04 %	
	Total	3712	3518	3455	3526	3221	-8,60 %	-19,20 %	
Dont cambriolages	Police	229	181	224	222	298	34,23 %	30,13 %	
	Gendarmerie	713	610	507	572	480	-16,08 %	-32,67 %	
	Total	942	791	731	794	778	-2,00 %	-17,40 %	
Dont vols par effraction résidences principales et secondaires	Police	123	106	156	124	137	10,48 %	11,38 %	
	Gendarmerie	481	422	327	398	302	-24,12 %	-37,21 %	
	Total	604	528	483	522	439	-15,90 %	-20,10 %	
Dont Vols liés à l'automobile ou 2 roues motorisés	Police	289	247	204	243	256	5,35 %	-11,41 %	
	Gendarmerie	569	581	578	529	457	-13,61 %	-19,68 %	
	Total	858	828	782	772	713	-7,60 %	-16,30 %	
Dont destructions, dégradations	Police	262	259	309	276	273	-1,09 %	4,19 %	
	Gendarmerie	188	231	252	267	223	-16,40 %	18,61 %	
	Total	450	490	561	543	496	-8,65 %	-14,90 %	

Évolution des infractions relevées par l'activité des services (IRAS)

Bilan de la délinquance 2016-2020

Evolution sur 5 ans

IV- Evolution Infractions Relevées par l'Activité des Services (IRAS)

		Libellé des principaux indicateurs					2020-2019	Evol % dpt 55 2020-2016
		2016	2017	2018	2019	2020	Evol %	
NOMBRE DE FAITS CONSTATES	Police	471	456	394	485	327	-32,58 %	-30,57 %
	Gendarmerie	533	536	581	485	505	4,12 %	-5,25 %
	Total	1004	992	975	970	832	-14,23 %	-17,13 %
Infractions liées à l'usage, à la revente et au trafic de stupéfiants	Police	318	297	290	374	235	-37,16 %	-26,10 %
	Gendarmerie	533	536	581	485	505	4,12 %	-5,25 %
	Total	851	833	871	859	740	-13,85 %	-13,04 %
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Police	324	297	290	374	235	-37,16 %	-27,46 %
	Gendarmerie	360	309	351	311	251	-19,29 %	-30,27 %
	Total	684	606	641	685	486	-29,03 %	-29,03 %

Évolution des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP)

Bilan de la délinquance 2016-2020

Evolution sur 5 ans

II- Evolution ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES

		Evolution délinquance					2020-2019	2020-2019	Evol % dpt 55 2020-2016
		2016	2017	2018	2019	2020	Evol %	Evolution nationale	
AVIP									
Atteintes violentes à l'intégrité physique	Police	442	533	577	553	554	0,18 %		25,33 %
	Gendarmerie	702	712	833	766	956	24,80 %		36,18 %
	Total	1144	1245	1410	1319	1510	14,48 %	-2,60 %	31,99 %
Dont violences physiques non crapuleuses	Police	292	367	368	348	337	-3,16 %		15,41 %
	Gendarmerie	426	407	504	484	603	24,59 %		41,54 %
	Total	718	774	872	832	940	12,98 %	-1,00 %	30,91 %
Dont violences physiques crapuleuses	Police	39	31	35	40	37	-7,50 %		-5,10 %
	Gendarmerie	18	25	18	14	13	-7,14 %		-27,77 %
	Total	57	56	53	54	50	-7,40 %	-17,90 %	-12,28 %
Viols et agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	Police	27	36	66	58	47	-18,97 %		74,07 %
	Gendarmerie	79	92	91	98	101	3,06 %		27,84 %
	Total	106	128	157	156	148	-5,12 %		39,62 %
<i>Dont viols sur mineurs</i>	Police	2	8	9	7	6	-14,29 %		200,00 %
	Gendarmerie	23	18	19	18	33	83,33 %		43,47 %
	Total	25	26	28	25	39	6,00 %		56,00 %
<i>Dont harcèlements et agressions sexuelles sur mineurs</i>	Police	6	7	15	30	21	-30,00 %		250,00 %
	Gendarmerie	40	49	47	51	32	-32,75 %		-20,00 %
	Total	46	56	62	81	53	-34,56 %		15,21 %
Dont menaces de violences	Police	84	99	108	107	133	24,30 %		58,33 %
	Gendarmerie	179	188	220	170	239	40,59 %		33,51 %
	Total	263	287	328	277	372	34,29 %		41,44 %
Dont Violences intrafamiliales	Police	98	124	159	138	155	12,32 %		58,16 %
	Gendarmerie		249	268	269	365	35,69 %		
	Total		373	427	407	520	27,76 %		

Évolution des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Bilan de la délinquance 2016-2020

Evolution sur 5 ans

III- Escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIEF)

		Evolution délinquance					2020-2019	Evol % dpt 55 2020-2016
		2016	2017	2018	2019	2020	Evol %	
NOMBRE DE FAITS CONSTATES	Police	219	318	297	314	372	18,47 %	69,86 %
	Gendarmerie	407	467	475	502	670	33,47 %	64,61 %
	Total	626	785	772	816	1042	27,70 %	97,65 %
Nombre de mise en cause Escroqueries et Infractions Economiques et Financières	Police	100	95	127	112	71	-36,61 %	-29,00 %
	Gendarmerie	133	144	170	159	158	-0,63 %	18,79 %
	Total	233	239	297	271	229	-15,49 %	-1,71 %
Dont nombre de mineurs	Police	21	5	8	4	2	-50,00 %	-90,47 %
	Gendarmerie	9	7	4	3	6	100,00 %	-33,33 %
	Total	30	12	12	7	8	14,28 %	-73,33 %
Dont nombre d'étrangers	Police	11	20	32	31	15	-51,61 %	36,36 %
	Gendarmerie	4	12	20	6	8	33,33 %	100,00 %
	Total	15	32	52	37	23	-37,83 %	53,33 %

B. Analyse géographique

1. En zone urbaine

On recense 2910 faits soit une baisse de – 4,65 % entre 2019 et 2020. La crise sanitaire a eu un effet direct. Les atteintes aux biens (AAB) sont en baisse de 1,34 % tandis que les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) sont en hausse de 0,18 %. Ce sont les menaces de violences (+24,3%) et les violences intrafamiliales (+12,32) qui augmentent significativement dans cette catégorie.

La délinquance générale est plus importante sur la CSP de Verdun (1881 faits constatés) que sur Bar-le-Duc (1029 faits). Cela s'explique par une délinquance plus prégnante avec une population toxicomane plus importante, et des effectifs moins nombreux, ce qui a des conséquences sur l'occupation par les forces de l'ordre de la voie publique.

La délinquance sur la CSP de Bar-le-Duc connaît une baisse de 20 % par rapport à 2019, et un taux d'élucidation supérieur au panel national (62,7 % contre 51,9%), mais la CSP Verdun enregistre une hausse de 6,7 %, et le taux d'élucidation baisse de neuf points, chutant à 30 %. Parmi les raisons de cet écart, on peut noter que Verdun, situé dans le nord meusien, est plus proche du Benelux et du trafic d'héroïne, et que le CISP n'est pas suffisamment actif.

En ce qui concerne la jeunesse, le climat scolaire est bon à Bar-le-Duc, moins serein dans l'agglomération de Verdun.

La circonscription de sécurité publique de Verdun est touchée par le trafic de stupéfiants et les violences urbaines, notamment dans les quartiers sensibles (Les Planchettes, Cité Verte et Pré l'Évêque). On constate une hausse de presque 7 % de la délinquance générale entre 2019 et 2020 (alors que le confinement a plutôt eu tendance à entraîner une baisse des indicateurs au niveau national). Depuis 2018, les chiffres de la délinquance sont en constante augmentation. Les atteintes aux biens augmentent de presque 8 % entre 2019 et 2020, et les atteintes à l'intégrité physique de presque 9 %. Or, ce sont deux indicateurs qui préoccupent nos concitoyens. Fait particulièrement inquiétant, les violences conjugales augmentent de près de 30 % entre 2019 et 2020. Plusieurs affaires marquantes se sont produites en 2020 et 2021 : trafic de stupéfiants rue Saint-Sauveur, incendies de poubelles et de voitures, guet-apens tendu aux forces de l'ordre dans le quartier des Planchettes, avec la destruction de la Mission Locale.

Les forces de police constatent les évolutions suivantes :

- Les vols et cambriolages dans les locaux d'habitation et les résidences secondaires chutent fortement, mais on enregistre une hausse de 225 % des cambriolages de locaux industriels et commerciaux ;
- Les AVIP chutent par rapport à 2019 de plus de 13 %, grâce à une baisse très importante des violences sur les dépositaires de l'autorité, liées les années précédentes à la crise des Gilets jaunes et aux manifestations anti-Cigéo ;
- Les escroqueries, notamment sur internet, augmentent de 15 %, en partie à cause d'achats sur des sites non sécurisés quand les commerces étaient fermés ;
- Le trafic de drogue a souffert de la crise sanitaire ;
- Les violences conjugales sont en hausse de 10 % sur la DDSP 55, avec une forte disparité parmi les territoires (baisse de 21 % sur la CSP Bar-le-Duc, augmentation de 30 % sur la

CSP Verdun, ce qui peut s'expliquer en partie par le climat social, le chômage et la paupérisation d'une partie de la population dans des quartiers prioritaires comme les Planchettes et le Pré l'Évêque).

2. En zone rurale

On recense 4620 faits soit une augmentation de 6,99 % entre 2019 et 2020. Les atteintes aux biens (AAB) diminuent de 14,4 % mais les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) augmentent de 24,8 %.

Les AAB

La baisse des AAB est une tendance régulière et continue depuis 2016. Celle de 2020 a été sans doute amplifiée par les différentes mesures de confinement et de couvre-feu. Le taux d'élucidation des AAB est de 17,54 % (stable depuis trois ans), légèrement inférieur à celui du niveau national (19 %).

Les cambriolages diminuent de 16 % par rapport à 2019, ce qui correspond à la moyenne régionale et ce qui est inférieur à la moyenne nationale (-20,6%). La baisse la plus significative concerne les résidences principales et secondaires (-24,12%), alors que la baisse sur les cambriolages de locaux d'activité professionnelle ou associative est moindre (-9,85%). On observe aussi une baisse significative des vols liés aux véhicules à moteur (-26,54%), mais une hausse des vols à la roulotte (+8,38 %) ou sur les exploitations agricoles. Cela peut s'expliquer par un report, lié au confinement, vers le domaine public ou les lieux isolés.

L'étude des cambriolages de l'année 2020 démontre une répartition diffuse des faits sur l'ensemble du département, contrairement à l'année précédente, caractérisée par des points de concentration à proximité des axes structurants du département (autoroute A4 et RN4). La commune de Commercy et la zone territoriale située à l'Ouest de Bar-le-Duc (secteurs Revigny-Sur-Ormain et Ancerville) regroupent une part importante des cambriolages du Sud du département. Quant au Nord du département, la répartition des faits s'avère plus homogène.

Toutefois, une étude plus générale de la délinquance d'appropriation, réalisée sur plusieurs années, permet de distinguer quatre secteurs particulièrement touchés par une délinquance en provenance d'un département limitrophe :

- les circonscriptions de Montmédy et Étain, au Nord du département, sont directement touchées par le bassin de délinquance du pays haut meurthe-et-mosellan ;
- la circonscription de Dun-sur-Meuse, au Nord-Ouest, subit quant à elle des incursions de malfaiteurs provenant des Ardennes (Charleville/Sedan), mais aussi des raids de délinquants itinérants, issus essentiellement de la communauté des gens du voyage, installés en Champagne-Ardenne, s'attaquant aux commerces de proximité, aux entreprises et aux résidences isolées ;
- la vallée de la Saulx, au Sud-Ouest, ainsi que les transporteurs de marchandises sur la RN4 sont victimes de délinquants agissant depuis l'agglomération de Saint-Dizier et des lieux de vie des gens du voyage de Perthes et Sermaize ;

- les circonscriptions de Commercy et Void-Vacon, au Sud-Est, sont régulièrement touchées par la délinquance provenant du Sud de la Meurthe-et-Moselle, notamment le secteur Toul/Nancy, ainsi que des Vosges (Neufchâteau).

Les AVIP

Les AVIP sont en hausse de 24,8 % par rapport à 2019, notamment à cause des menaces et chantages, et des violences non crapuleuses. Les violences sexuelles sont stables. Les violences crapuleuses baissent.

Dans le domaine général des AVIP, le département de la Meuse enregistre une hausse supérieure à celle constatée au niveau régional (+10,3 %), et national (+5,8%).

Avec **372 victimes de VIF** contre 273 en 2019, le nombre de victimes augmente de **36,26 %** en 2020.

Après une baisse en 2016 et 2017, et une stabilisation en 2018 et 2019, le nombre de victimes de violences intrafamiliales augmente de manière significative en 2020. Les confinements successifs ont pu engendrer des comportements plus violents. Les actions de prévention et de suivi des femmes victimes de violences, réalisées par services de gendarmerie, peuvent aussi expliquer en partie la hausse des faits.

Les ILS

Les ILS sont en baisse de 19,3 % par rapport à 2019, ce qui est là encore lié au confinement et au couvre-feu.

Néanmoins, l'activité reste soutenue, ce dont témoigne le nombre de trafics démantelés et de saisies d'héroïne. Les zones chaudes restent le secteur verdunois et le Nord Meusien.

SAISIES DE STUPÉFIANTS RÉALISÉES EN 2020

Année	Cocaïne	Héroïne	Résine de cannabis	Herbe de cannabis	Pied de cannabis	Numéraire
2020	210,39	1941,51	556,38	2575,02	9	5390
2019	248,82	4489,6	3308,38	512,43	32	32935,7
2018	42,68	1013,19	6560,78	431,08	175	16090,7

L'effet de la crise sanitaire

À la suite de la pandémie mondiale de Covid-19 et des mesures successives de confinement et de restrictions de circulation, le groupement de gendarmerie de la Meuse s'est adapté et a su mener des missions de prévention auprès des commerçants, élus et personnes vulnérables, ainsi que des actions de contrôle et de répression des infractions lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Ainsi, lors du **premier confinement du 17 mars 2020 au 10 mai 2020**, 79,1 % des services externes ont été dédiés au respect des mesures sanitaires, avec 53324 personnes contrôlées et 2249 infractions relevées.

Lors du déconfinement **du 11 mai 2020 au 29 octobre 2020**, les missions dédiées au respect des mesures sanitaires ont représenté 18,2 % des services externes, avec 13535 personnes contrôlées et 65 infractions relevées.

Lors du second confinement **du 30 octobre 2020 au 14 décembre 2020**, les missions dédiées au respect des mesures sanitaires ont représenté 57 % des services externes, avec 16653 personnes contrôlées et 326 infractions relevées.

Enfin, du **15 au 31 décembre 2020**, les services dédiés au respect des mesures sanitaires ont représenté 59,8 % des missions externes, avec 3890 personnes contrôlées et 67 infractions relevées.

La cybercriminalité

Elle augmente de 78,6 % en 2020.

L'insécurité routière

La crise sanitaire et les mesures restrictives mises en place depuis le mois de mars 2020 ont fortement réduit les flux de circulation. Aussi, dans ce contexte, les chiffres enregistrés pour cette année singulière ne sauraient servir de référence.

GGD 55			
	ACCIDENTS	TUÉS	BLESSÉS
2019	84	16	91
2020	74	8	81
Evolution	-10	-8	-10
En %	-12 %	-50 %	-11 %

II. État des lieux des dispositifs existants

A. Les Conseils Locaux et Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISPD)

Présidé par le maire, le CLSPD est le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Dans les intercommunalités, le CLSPD prend la forme d'un CISPD.

Il favorise l'échange d'informations et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Seules Bar-le-Duc et Verdun sont soumises à l'obligation de créer un CLSPD, en raison d'une population de plus de 10 000 habitants.

- le CISPD de la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse s'avère très dynamique, et les groupes de travail à vocation thématique (incivilités, habitat et jeunesse) se réunissent régulièrement pour chaque secteur (Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois) ;
- le CISPD de Verdun est moins actif, mais les pouvoirs publics ont affirmé en 2021 la volonté de s'appuyer davantage sur ce dispositif et d'en faire un outil de lutte pleinement opérationnel contre la délinquance.
- il serait nécessaire de réactiver les CISPD du Pays de Commercy, d'Étain et de Saint-Mihiel.

La police nationale et municipale, les services de la gendarmerie, les établissements scolaires, mais aussi de nombreuses structures et associations participent aux réunions des CLSPD et CISPD.

B. La prévention spécialisée

La prévention spécialisée est exercée par le Conseil départemental qui s'appuie sur le secteur associatif et plus précisément sur l'Association Meusienne de Prévention (AMP). Cette dernière s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans qui connaissent des difficultés ou un risque de marginalisation. Fin 2019, l'ensemble des équipes est en relation avec plus de 1000 usagers répartis sur les différents secteurs d'intervention. 310 d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement éducatif individuel soutenu.

L'AMP est mandatée par le Conseil Départemental de la Meuse (Aide sociale à l'Enfance) pour exercer une mission de prévention spécialisée sur des territoires précis, en respectant les principes de libre adhésion, de non mandatement nominatif, d'anonymat, et de travail en partenariat.

C. Les dispositifs contre le décrochage scolaire

1. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Le décrochage scolaire est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation, voire à le quitter, avant d'avoir obtenu un diplôme.

Les mesures de lutte contre le décrochage scolaire ont été renforcées à la rentrée scolaire 2020 par la mise en œuvre de l'obligation de formation qui vise à ce « qu'aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation, ou en emploi », comme annoncé par le président de la République le 13 septembre 2018 à l'occasion du lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la lutte contre le décrochage scolaire au niveau national s'est adaptée afin de prendre en compte la situation des élèves les plus fragiles qui ont pris leur distance avec l'école. Des plans d'action académiques opérationnels se sont déployés afin d'organiser le maintien du lien avec chaque élève. Des propositions de soutien et d'appui se sont développées (tutorat, remise à niveau, remobilisation scolaire). L'ONISEP a mis à disposition des établissements scolaires des ressources pédagogiques liées au contexte actuel. Dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), un tutorat spécifique est d'ores et déjà proposé aux jeunes fragilisés par le confinement. Le recueil d'indicateurs précis permet un pilotage au plus près des contextes locaux et la mobilisation de l'ensemble des partenaires renforce le maillage territorial. Enfin, une campagne de communication est active sur les réseaux sociaux et dans les médias afin de rappeler aux jeunes qu'il faut « s'accrocher » et de les inciter à recontacter leur établissement scolaire.

2. Les cordées de la réussite

Les actions portées par la cordée contribuent à élever le niveau d'ambition des élèves et des familles et à fédérer localement des établissements dans un fonctionnement en réseau. Elles jouent également un rôle dans la prévention du décrochage scolaire.

Des cordées de la réussite sont présentes en Meuse :

- L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (site de Bar-le-Duc) est tête de cordée, avec le lycée Henri Vogt (Commercy) et le lycée Raymond Poincaré dans le dispositif ;
- le lycée Raymond Poincaré est la tête de la Cordée du Barrois.

D'autres projets voient le jour, comme dans la ville de Stenay. Le lycée de Commercy devrait développer une cordée en lien avec Nancy.

3. Le service civique

En Meuse, plus de 1600 jeunes ont effectué un Service Civique depuis 2010 dont près de 300 chaque année sur ces trois dernières années. En 2020, 148 postes ont été créés, nombre très proche de l'objectif cible. 214 jeunes ont signé un contrat de Service Civique (pour 274 en 2019).

La crise sanitaire a freiné les recrutements sur l'année 2020. Des missions ont été suspendues ou n'ont toujours pas repris.

Par ailleurs, 16 jeunes se sont inscrits pour participer au SNU au cours de l'année scolaire 2020-2021.

D. La médiation sociale visant la tranquillité publique

Plusieurs actions sont menées en Meuse pour développer la médiation sociale. Des médiateurs ont été recrutés par le centre socioculturel de la Côte Sainte Catherine, dans le cadre du PRE, par l'association « Fête le Mur » et par l'OPH (afin de régler les conflits de voisinage). La police municipale de Bar-le-Duc compte dans ses rangs un agent formé à la médiation. Enfin, le CIAS s'est lancé dans un processus de recrutement.

Par ailleurs, les éducateurs de l'AMP fournissent un important travail de rue dans les communes de Ligny-en-Barrois, Tronville-en-Barrois et Bar-le-Duc.

E. Les actions de prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Meuse est conventionné par le Ministère de la Justice pour accomplir une mission d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement aux victimes d'infraction pénale. Il est financé notamment par le Conseil départemental, les communautés d'agglomérations, les communes et intercommunalités. Ses partenaires comptent entre autres la préfecture, les tribunaux judiciaires et les parquets de Bar-le-Duc et Verdun, les services de police et gendarmerie. Le département de la Meuse a disposé, en 2019, de quatre téléphones, deux à Verdun et deux à Bar-le-Duc. Les deux juridictions ont le même fonctionnement quant aux modalités d'attribution (ou de non-attribution) des TGD. Les procureurs travaillent directement avec le CIDFF-55, et plus particulièrement avec les deux référentes « femmes victimes de violences ».

Il bénéficie de conventions partenariales (Convention relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, 2014 ; Convention avec le CH de Verdun/Saint-Mihiel relative à la violence faite aux femmes, 2017 ; Convention relative à l'hébergement des femmes victimes de violences entre l'État, le SIAO 55, le CSA et le CIDFF, 2017). Il reçoit l'appui de la police nationale (travail de relais et d'orientation), des Intervenantes Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ISCG), des Centres hospitaliers de Verdun et Bar-le-Duc. En outre, des actions collectives de sensibilisation sont réalisées.

En 2019, 2927 personnes ont été reçues, et 11 518 réponses à des demandes d'information ont été transmises. Les personnes entrent en contact avec le Centre par l'intermédiaire du « bouche-à-oreille » (20%), du secteur associatif (14%), des forces de l'ordre (16%) et des mairies et collectivités (10%). Une très grande majorité des personnes reçues sont des femmes (88%). La majorité des personnes reçues vit seule, et il est à noter que 77 % d'entre elles ont des enfants à charge. La majorité est aussi sans emploi (60%).

Le CIDFF de la Meuse repose sur une implantation territorialisée et une démarche de proximité. Il s'agit d'un axe essentiel de son action, à savoir offrir de nombreux lieux de permanence pour être au plus proche des besoins des meusiens. Le CIDFF propose ainsi 22 lieux de permanence sur tout le département. Le contact est aussi établi grâce à un site internet très actif depuis 2017.

En 2016, des conventions ont été signées entre le Conseil départemental de l'Accès au Droit, la Mission locale du Nord Meusien et du Sud Meusien et le CIDFF Meuse pour la création d'un point d'accès au droit. Ces permanences se déroulent au sein des missions locales susmentionnées.

Le PAD Jeunes a pour objectif de permettre aux jeunes accueillis par la mission locale de bénéficier d'informations juridiques adaptées à leurs demandes, d'un accompagnement dans leurs démarches et d'une orientation lorsque cela est nécessaire.

En mai 2019, une nouvelle convention signée entre les différents partenaires a étendu les PAD Jeunes à l'ensemble des points d'accès au droit existants.

Les victimes reçues sont concernées par les infractions suivantes :

- les atteintes aux personnes : ces dernières sont très majoritaires, avec notamment les violences volontaires (48%), les violences psychologiques, menaces et injures (33%) et les agressions/atteintes sexuelles (14%) ;
- les atteintes aux biens : les infractions les plus fréquentes sont les abus de confiance et les escroqueries (34,5%), les vols aggravés (23%), les destructions et dégradations (21%) et les vols simples (13%).

Une part très importante des infractions se déroule dans le cadre conjugal.

Les forces de l'ordre mettent en place des dispositifs adaptés. Dès son arrivée dans les locaux de la DDSP 55, la victime fait l'objet d'un accueil particulier afin de libérer la parole dans des conditions optimales. La rédaction d'un procès-verbal est systématique et la déclaration de main-courante est proscrite, même si la victime ne souhaite pas déposer plainte ou refuse d'être examinée par un médecin. Un document d'information avec les coordonnées du CIDFF est automatiquement remis. Le traitement de ces dossiers est extrêmement rapide.

F. Les polices municipales

Elles sont présentes dans sept communes du département.

Commune	Nombre de policiers municipaux
Bar-le-Duc	5
Commercy	2
Étain	1
Fains Veel	1
Ligny-en-Barrois	2
Saint-Mihiel	2
Verdun	7

G. La vidéoprotection

Plusieurs collectivités meusiennes sont équipées d'un système de vidéoprotection sur la voie publique.

C'est la commune de Ligny-en-Barrois qui, la première, en a installé un en 2010. Une caméra a été placée sur le chemin des Canons, de façon à sécuriser un site de la ville fréquenté par des jeunes adultes et des adolescents, afin d'éviter les désagréments liés aux rassemblements, dégradations, consommation d'alcool ou troubles de voisinage.

Liste des communes possédant des caméras de voie publique

COMMUNE	Communes CODECOM	Nbre caméras VP
ANCERVILLE	Commune	12
ARRANCY SUR CRUSNES	Commune	13
BAALON	Commune	1
BAR LE DUC		28
BAUDONVILLIERS	Commune	1
BEHONNE		7
BELLERAY		10
BELLEVILLE SUR MEUSE		5
BEUREY SUR SAULX	Commune	6
BILLY SOUS MANGIENNES	Commune	5
BOULIGNY	Commune	12
BRAS SUR MEUSE	Commune	2
BRIEULLES SUR MEUSE	Commune	4
BUZY DARMONT	Commune	9
CLERMONT EN ARGONNE	Commune	11
COMMERCY	Commune	14
CONSENVOYE	Commune	7
CONTRISSON	Commune	11
DIEUE SUR MEUSE	Commune	17
DOULCON	CODECOM	4
ETAIN	Commune	7
FROMEREVILLE LES VALLONS	Commune	7
GONDRECOURT LE CHATEAU	Commune	14
HAUDAINVILLE		6
LEMMES	Commune	1
LIGNY EN BARROIS	Commune	9
LONGEAUX	Commune	9
MOUZAY	Commune	4
NANCOIS SUR ORNAIN	Commune	7
NOUILLONPONT	Commune	2
REVIGNY SUR ORNAIN	Commune	4
ROBERT ESPAGNE	Commune	8
SAINTE MIHIEL	Commune	17
SAMOGNEUX	Commune	5
SAVONNIERES DEVANT BAR		8
SAULVAUX	Commune	7
SENON	Commune	5
SOMMEDIÈUE	Commune	10
SORCY SAINT MARTIN	Commune	1
STENAY	Commune	23
STENAY	CODECOM	6
THIERVILLE SUR MEUSE		10
TRONVILLE NE BARROIS	Commune	15
TROUSSEY	Commune	5
VACHERAUVILLE	Commune	7
VAVINCOURT	Commune	3
VELAINES	Commune	11
VERDUN		71
VIGNEULLES-HATTONCHATEL	Commune	11
VOID VACON	Commune	8
VOUTHON BAS	Commune	2
TOTAL		482

H. Information, accompagnement et orientation des jeunes

1. Le PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes)

Le PAEJ propose un lieu d'accueil libre, anonyme, gratuit, confidentiel, sans rendez-vous et sans formalité administrative. Il joue un rôle de proximité défini autour d'une fonction préventive, d'écoute, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations difficiles ou à risques. Il met également en place des actions de promotion de la santé. Des permanences permettent d'accueillir et d'écouter les jeunes lors d'entretiens individuels.

En Meuse, deux structures portent un PAEJ :

- la MJC de Belleville
- le centre de documentation sociale de Bar le Duc

2. RESADOM et Maison des Adolescents

L'Association RESADOM a vu le jour en juin 2007. Sa mission est de venir en aide aux adolescents et jeunes adultes (16-25 ans). La maison des adolescents existe en Meuse avec deux antennes, l'une à Bar-le-Duc et la seconde à Verdun. Des permanences sont animées à Commercy, Saint-Mihiel, Vaucouleurs et Revigny, et plus récemment à Clermont, Stenay, Montmédy, Spincourt et Damvilliers.

En 2017, 350 jeunes et 300 parents ont bénéficié d'une aide, avec une moyenne de cinq entretiens par personne. Cela représente une augmentation de 30 % par rapport à 2016.

Le projet récent « FIL pro ado » qui concerne les situations complexes se poursuit. Il a pour but de coordonner un dispositif de concertation entre professionnels, en partenariat avec l'ARS et l'Éducation nationale. Le dispositif national « écout'émoi » est actuellement en cours d'expérimentation : il porte sur la souffrance psychique des adolescents, avec la prise en charge de consultations gratuites auprès de psychologues libéraux.

Tout récemment, l'association a été sollicitée par l'ARS pour développer l'aide à la parentalité au niveau des enfants.

3. La médiation familiale

La médiation familiale est un dispositif de soutien à la parentalité. La recherche de solutions par le dialogue est permise par le médiateur en tant que tiers neutre et impartial. Cette médiation, même si elle peut émaner du juge dans le cadre d'une procédure civile, repose sur le volontariat.

La DDETSPP est associée au pilotage du dispositif par l'intermédiaire du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP). La CAF, quant à elle, finance les structures de médiation familiale.

4. Réseau MiloMouv'

Dispositif innovant mis en œuvre par un consortium porté par la Mission Locale du Nord Meusien en lien avec la Mission Locale du Sud Meusien, l'Association Meusienne de Prévention et l'Association Meusienne pour l'Insertion des Personnes Handicapées, le réseau MiloMouv', lancé début 2020, se veut au service des jeunes meusiens ayant entre 16 et 29 ans avec un profil particulier.

Ce projet cible les jeunes qui ne sont pas ou plus accompagnés par le service public de l'emploi dans leur démarche d'insertion et qui, potentiellement, peuvent se retrouver dans des situations complexes les entraînant vers la délinquance.

Le Réseau MiloMouv' leur est destiné et doit les sensibiliser à porter de nouveau leur attention sur la recherche d'une école, d'une formation ou d'un emploi. Ce dispositif prend le parti d'« aller-vers » ces publics et a pour ambition de leur permettre d'accéder à un accompagnement, à une formation ou à un droit via deux équipes mobiles (un éducateur de prévention spécialisée de l'AMP et un conseiller de la Mission Locale) présentes sur l'ensemble du territoire meusien.

5. Les promeneurs du Net

La CAF de la Meuse a mis en place le dispositif Promeneurs du Net depuis septembre 2017. L'association de la Ligue de l'enseignement de la Meuse en assure la coordination sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif a pour ambition de permettre à chaque jeune de 16 à 25 ans de surfer sur les différents réseaux sociaux en toute sécurité. Pour cela, une équipe de 16 professionnels (animateurs, moniteurs éducateurs, responsables de secteurs jeunesse, etc.) parcourent les réseaux sociaux à des fins de « veille pédagogique » : ils repèrent les situations à risque et accompagnent les jeunes dans l'utilisation de ces plateformes (Facebook, Instagram, Snapchat, Tiktok, etc.).

D'autre part, les promeneurs du net ont également une mission de prévention. Ils diffusent une multitude de supports permettant d'informer les adolescents et jeunes adultes. Ces messages de prévention peuvent aussi bien traiter d'addictions, d'orientation, d'accompagnement des jeunes, de manifestations locales... Les Promeneurs du Net peuvent être contactés directement sur les réseaux sociaux pour tout problème lié au numérique.

III. Actualisation du plan de lutte contre la délinquance

Étant donné les orientations de la SNPD, et afin d'actualiser le plan de prévention 2014-2017, six priorités départementales ont été retenues :

► Priorité n° 1 : prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes

■ Constat

- l'utilisation de la technologie moderne est de plus en plus précoce, avec toutes les dérives que cela peut entraîner
- rajeunissement des auteurs de violence, avec des faits constatés dès l'école élémentaire
- banalisation et mise en scène de la violence
- rôle d'amplificateur ou d'accélérateur des réseaux sociaux et d'internet
- refus de plus en plus fréquent, par une partie de la jeunesse, des règles et des figures d'autorité
- le repérage est parfois trop tardif, avec des situations déjà très dégradées lorsqu'elles sont examinées en CISPD

► Priorité n° 2 : lutter contre le trafic de stupéfiants et ses conséquences

■ Constat

- corrélation étroite entre les conduites addictives et la prise en charge de situations sociales très dégradées, avec un triptyque « toxicomanie, violences intrafamiliales, risque éducatif »
- forte banalisation du cannabis, et ce dès le collège
- sentiment d'impunité des jeunes trafiquants et exaspération des habitants, avec une réponse pénale trop tardive et pas suffisamment visible de la population
- circulation de l'héroïne, y compris en milieu rural, et apparition de nouvelles drogues de synthèse (« Buddha Blue ») aux effets puissants et nocifs

► Priorité n° 3 : lutter contre les violences aux personnes, en particulier les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et les menaces

■ Constat

- les violences intrafamiliales sont peu visibles par nature, mais effectivement constatées, notamment par les associations spécialisées et les forces de l'ordre
- l'articulation entre le repérage, l'évaluation et la prise en charge apparaît encore insuffisante
- le cloisonnement entre l'action sociale et l'action judiciaire est encore fort
- les parcours d'accompagnement connaissent des ruptures
- certaines victimes commettent elles-mêmes des actes de délinquance
- la réponse judiciaire et l'accompagnement social doivent se pencher tout particulièrement sur les interactions entre addictions, violences et prostitution
- l'entourage peut faire preuve de passivité ou de réticence à prévenir la police
- rôle facilitateur des réseaux sociaux dans les menaces et les violences (cyberharcèlement)

► Priorité n° 4 : lutter contre les atteintes aux biens, en particulier les cambriolages, les vols sur les sites isolés et les « raids » de délinquants itinérants, et plus généralement la délinquance d'appropriation venant de départements limitrophes

■ Constat

- les maires soulignent que les cambriolages sont une préoccupation forte de nos concitoyens
- des dégradations sont fréquemment constatées dans les espaces collectifs (voie publique, entrée des immeubles, cage d'escalier), y compris dans les petites communes
- on constate une absence de schéma local de tranquillité publique dans certaines parties du territoire (Meuse Grand Sud)

► Priorité n° 5 : associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure

■ Constat

- les groupes d'échanges entre différents acteurs sont vraiment efficaces pour enrayer la primo-délinquance

- les forces de l'ordre appliquent une doctrine de réaction aux premiers signaux faibles, afin d'éviter toute escalade
- les forces de l'ordre, très largement appréciées, souffrent aussi d'une mauvaise image auprès de certains groupes de la population
- les dispositifs de participation citoyenne sont plutôt appréciés par les maires et les habitants

► **Priorité n° 6 : lutter contre la délinquance routière**

■ Constat

- la Meuse connaît un problème d'excès de vitesse, parfois très supérieurs aux limitations (+ de 40 km/h)
- la conduite sous emprise de stupéfiants est également un phénomène contre lequel il convient de lutter, et qui est directement lié aux trafics
- les contrôles vitesse, alcoolémie et stupéfiants sont très fréquents, avec une communication par voie de presse appuyée

- ▶ Priorité départementale n° 1 : prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes
- ▶ Axe 1 de la SNPD

Fiche Action n° 1 : Identifier plus précocement les facteurs de risque des jeunes

La précédente stratégie de prévention privilégiait le public âgé de 12 à 25 ans, mais on observe, sinon un rajeunissement des délinquants, du moins des manifestations à un jeune âge qui nécessitent de développer lorsque cela est nécessaire une capacité d'intervention plus précoce. Il convient d'accorder une attention particulière aux jeunes susceptibles de basculer dans la délinquance, en prenant au sérieux l'absentéisme ou le décrochage scolaire, les comportements perturbateurs dans l'espace public et plus largement tous les jeunes identifiés par des indicateurs de fragilité. L'objectif est d'aider les acteurs locaux à prendre en charge les jeunes concernés. L'utilisation de plus en plus précoce des téléphones et d'Internet nécessite une vigilance particulière, et une sensibilisation.

■ Actions

- S'appuyer sur l'échange d'informations au sein des groupes thématiques des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD) et des conseils pour les droits et devoirs des familles (CDDF) ;
- Développer la prévention primaire, notamment à l'usage des très jeunes, par des actions de sensibilisation et d'éducation comme l'intervention du policier formateur anti-drogue ; systématiser les actions à l'ensemble des élèves d'un même niveau (internet en CM2, prévention du harcèlement en 5^{ème}, etc.) ; développer des outils pédagogiques adaptés ;
- Expérimenter le recours à des pairs pouvant être des habitants, des proches ou des victimes capables d'incarner un modèle alternatif ;
- Mettre en place des passerelles institutionnalisées entre les services de l'État (PJJ, DASEN) et les services des collectivités locales en charge de l'action sociale ;
- Informer les mairies sur l'absentéisme scolaire ;
- Définir des « indicateurs de basculement » afin de faciliter le repérage précoce, sur le modèle des indicateurs de basculement dans la radicalisation ;
- Élaborer une convention « Éducation nationale-Justice-Intérieur » ;

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : Éducation nationale & DASEN**
- Maires
- Coordonnateurs des CLSPD/CISPD
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Association Meusienne de Prévention (AMP)

- ▶ Priorité départementale n° 1 : prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes
- ▶ Axe 1 de la SNPD

Fiche Action n° 2 : Construire des messages efficaces

Les auteurs de violence sont de plus en plus jeunes. Certains passent à l'acte dès l'école élémentaire, alors même que la violence est banalisée et mise en scène, notamment grâce aux moyens technologiques modernes. L'autorité et les figures qui l'incarnent sont de plus en plus contestées.

■ Actions

- Impliquer les jeunes et les familles dans la construction des messages de prévention ;
- Utiliser le langage et les canaux de communication des jeunes pour diffuser ces messages, et s'appuyer sur les réseaux sociaux ;
- Valoriser les bons comportements en s'appuyant sur les « influenceurs » susceptibles de toucher la jeunesse (« youtubeurs », sportifs, artistes) ; porter des actions de prévention autour du sport grâce à des relais comme l'UNSS et l'USEP (label « Génération 2024 »).

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : Éducation nationale & DASEN**
- Maires
- Coordonnateurs des CLSPD/CISPD
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Association Meusienne de Prévention (AMP)
- Population

- ▶ Priorité départementale n° 1 : prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes
- ▶ Axe 1 de la SNPD

Fiche Action n° 3 : Encourager les relations entre les élus locaux et l'Éducation nationale pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance

On peut faire le constat, au niveau national comme au niveau départemental, de CLSPD à géométrie variable selon les territoires et les municipalités. Les CDDF méritent aussi d'être développés et pleinement exploités. Se pose en outre la question du niveau de représentation de l'Éducation nationale dans ces instances et du partage de l'information. L'objectif est de créer ou de renforcer une relation fluide entre les maires et les acteurs de l'Éducation nationale, en associant plus étroitement ces derniers aux groupes de travail.

■ Actions

- Systématiser l'échange d'informations entre élus locaux et chefs d'établissement au sein des groupes thématiques des CLSPD/CISPD, des CDDF et des GPO ;
- Proposer d'adjoindre plus systématiquement à la composition des instances des directeurs d'écoles primaires publiques et privées et des chefs d'établissement ;
- Exploiter le potentiel des GPO, en assurant le suivi des mesures engagées et en procédant à leur évaluation ;
- S'appuyer sur l'obligation à la formation jusqu'à l'âge de la majorité pour les décrocheurs scolaires ;
- Élargir le cercle de relation et d'échange entre l'Éducation nationale et les différentes actions menées sur le territoire.

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : Éducation nationale & DASEN**
- Maires
- Chefs d'établissement scolaire
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Association Meusienne de Prévention (AMP)
- Missions locales

- ▶ Priorité départementale n° 2 : lutter contre le trafic de stupéfiants et la toxicomanie
- ▶ Axe 2 & 3 de la SNPD

Fiche Action n° 4 : Renforcer la stratégie ciblée de lutte contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants

Les forces de l'ordre en Meuse soulignent la nécessité de lutter avec détermination contre le trafic de stupéfiants, véritable fléau dans le département qui entraîne d'autres faits de délinquance. Il convient de poursuivre le démantèlement des trafics.

■ Actions

- Impliquer les bailleurs sociaux dans toutes les instances locales de prévention de la délinquance où sont abordés les problèmes de trafic de stupéfiants ;
- Dans la mesure du possible, assurer régulièrement des opérations de contrôle dans les zones de revente de stupéfiants afin de déstabiliser les trafiquants ;
- Endiguer les modes d'approvisionnement en renforçant le contrôle des nouveaux modes de livraison, notamment les colis postaux liés aux commandes sur Internet ;
- Poursuivre la multiplication des contrôles sur les axes routiers et les axes de transport stratégiques ;
- Favoriser une meilleure implantation du CAARUD de Verdun et une meilleure communication sur cette structure.

■ Pilotes et acteurs

- **Pilotes : Sous-Préfecture de Verdun et ARS (en lien avec le plan de lutte contre les addictions)**
- Police et Gendarmerie
- CISPD/CLSPD
- Parquets
- Association d'Enquête et de Médiation (AEM)

- ▶ Priorité départementale n° 2 : lutter contre le trafic de stupéfiants et la toxicomanie
- ▶ Axe 1 & 3 de la SNPD

Fiche Action n° 5 : Développer la prévention contre la consommation de produits stupéfiants

La lutte contre le trafic de stupéfiants ne peut passer par les seules actions, naturellement nécessaires, de démantèlements et de saisies. Elle doit s'accompagner d'initiatives visant les consommateurs et les toxicomanes, et mettre en place des stratégies de punition mais aussi de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation.

■ Actions

- Généraliser les actions conjointes forces de l'ordre/Éducation nationale dans les lycées ;
- Développer la prévention « par l'exemple » (visites de commissariats, d'un SPIP, de l'ANPAA ; assister à une audience correctionnelle) ;
- Lors de la mise à jour de consommations addictives à la suite d'une enquête pénale, convoquer l'individu avec un proche « moralisateur » (parent, conjoint, etc.) ;
- Poursuivre la lutte contre les infractions à la législation sur les stupéfiants grâce au recours à l'amende forfaitaire délictuelle ;
- Dans les affaires relevant de la justice pénale, systématiser, pour les petites consommations addictives, les stages de sensibilisation, et pour les grosses consommations addictives, les obligations de suivi ;
- Soutenir, dans le cadre des financements disponibles (MILDECA) de nouveaux dispositifs et de nouvelles actions en lien avec la prise en charge des addictions.

■ Pilotes et acteurs

- **Pilotes : Sous-Préfecture de Verdun et ARS (en lien avec le plan de lutte contre les addictions)**
- Police et Gendarmerie
- Éducation nationale
- Association d'Enquête et de Médiation (AEM)
- Associations

- ▶ Priorité départementale n° 3 : lutter contre les violences aux personnes, en particulier les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et les menaces
- ▶ Axe 2 de la SNPD

Fiche Action n° 6 : Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles

La vulnérabilité n'est pas directement définie en droit pénal. Il convient de cerner les situations de vulnérabilité pour aider les acteurs locaux à identifier et à prendre en charge les potentielles victimes, tout en sensibilisant et en formant au repérage l'ensemble des acteurs du quotidien.

■ Actions

- S'appuyer sur les enquêtes, études et recherches psycho-sociales pour mieux identifier les personnes les plus vulnérables ;
- Développer les formations pluridisciplinaires au niveau local pour mieux armer les professionnels ;
- S'appuyer sur l'ensemble des acteurs locaux concernés (services déconcentrés de l'État, services judiciaires, Éducation nationale, Maisons France Service, associations, etc.) pour réaliser le diagnostic et cibler les populations exposées ;
- Utiliser des dispositifs comme le Maxilien, le réseau MiloMouv' ou la caravane du sport pour améliorer le repérage et la sensibilisation ;
- Proposer des circuits de signalement efficaces qui détaillent l'ensemble des acteurs et définissent les missions de chacun ;
- Sensibiliser le public par des opérations d'information de proximité permanentes reposant sur des documents disponibles dans les lieux d'accueil, les services publics, les mairies, les cabinets médicaux, les centres de loisirs, etc. ;
- Renforcer les partenariats, notamment avec les services de santé ;
- Travailler sur le repérage avec une « fiche de signalement » et un suivi de la personne ;
- Créer des « tiers-lieu » pour accueillir les victimes de violences et les orienter vers les professionnels adéquats.

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : DDETSPP / Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**
- Services déconcentrés de l'État
- Maisons France Service
- Services judiciaires
- Association d'Enquête et de Médiation (AEM)

- Associations
- Médecin légiste

- ▶ Priorité départementale n° 3 : lutter contre les violences aux personnes, en particulier les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et les menaces
- ▶ Axe 2 de la SNPD

Fiche Action n° 7 : Mettre en réseau les acteurs

La mise en réseau des acteurs et leur déclouisonnement sont une nécessité avérée, garante d'une plus grande efficacité dans la prévention, la prise en charge et la protection des personnes ciblées. L'objectif est de mettre en lien tous les professionnels afin d'assurer la prise en charge réactive et globale des personnes concernées.

■ Actions

- Recenser les dispositifs et les acteurs dans chaque territoire, afin de se doter d'une « cartographie » exhaustive et d'être en capacité de compléter le maillage si nécessaire ;
- S'appuyer sur le CLAV (Comités locaux d'Aide aux Victimes) après que le préfet et le procureur ont défini une stratégie territoriale au travers d'un schéma départemental ;
- Veiller à l'articulation du CLAV avec les CDPDR et les CLSPD/CISPD ;
- Inciter les maires à mettre en place un CLSPD même en dessous du seuil communal de 10 000 habitants, en privilégiant la dimension intercommunale pour les petites communes ;
- Intégrer tous les acteurs et experts nécessaires aux groupes de travail des CLSPD et CISPD pour favoriser le partage d'informations.
- Favoriser la coordination entre acteurs et le suivi des victimes pour évaluer l'impact des politiques menées.

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : DDETSPP / Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**
- Parquets
- Maires
- CLSPD/CISPD
- Association d'Enquête et de Médiation (AEM)
- Médecin légiste
- L'ensemble des acteurs et experts sur les thématiques concernées

► Priorité départementale n° 4 : lutter contre les atteintes aux biens, en particulier les cambriolages, les vols sur les sites isolés et les « raids » de délinquants itinérants, et plus généralement la délinquance d'appropriation venant de départements limitrophes

► Axe 3 de la SNPD

Fiche Action n° 8: Moderniser les outils et adapter les méthodes

La lutte contre les atteintes aux biens peut être rendue plus efficace par l'intermédiaire des nouvelles technologies. La vidéoprotection contribue à dissuader le passage à l'acte, tout en permettant aux enquêteurs de s'appuyer, dans le cadre d'une enquête, sur les images enregistrées.

■ Actions

- Se concerter avec les forces de l'ordre et les acteurs concernés pour établir un équilibre entre technologies de sécurité et présence humaine dans l'espace public ;
- S'appuyer sur les référents « atteinte aux biens » dans les commissariats ;
- Systématiser l'intervention des référents sûreté de la gendarmerie et de la police nationales pour la réalisation de diagnostics de sécurité ;
- En matière de vidéoprotection, expérimenter le traitement automatisé de l'image pour repérer les situations comportant un danger manifeste, dans le respect des libertés individuelles ;
- Favoriser le dépôt des images de mairies vers les forces de l'ordre ;
- Recourir aux drones et lancer un programme de formation ;
- Recourir à la reconnaissance faciale pour la consultation du FPR lorsqu'un individu refuse de donner son identité aux forces de l'ordre ;
- Développer les réseaux de professionnels permettant de signaler un vol et d'avertir tous les participants.

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : Sous-Préfecture de Verdun**
- Élus locaux
- Police et gendarmerie
- CNIL

- ▶ Priorité départementale n° 4 : lutter contre les atteintes aux biens, en particulier les cambriolages, les vols sur les sites isolés et les « raids » de délinquants itinérants, et plus généralement la délinquance d'appropriation venant de départements limitrophes
- ▶ Axe 3 de la SNPD

Fiche Action n° 9: Généraliser le schéma local de tranquillité publique

La généralisation d'un schéma local de tranquillité publique, de dimension communale ou intercommunale, serait de nature à mieux assurer la sécurité des citoyens, en procurant un cadre opérationnel partenarial favorisant l'échange et la coopération.

■ Actions

- Réaliser un diagnostic territorial partagé et cibler les lieux et les périodes particulièrement exposés à des troubles à la tranquillité publique en s'appuyant sur toutes les données disponibles ;
- Mettre en place un plan opérationnel d'actions en incluant les mesures humaines, techniques et organisationnelles (suivi et pilotage du plan, adaptation des horaires et des lieux d'intervention, notamment des services de médiation) ;
- Associer les citoyens à l'élaboration du schéma local de tranquillité publique notamment par le biais des groupes thématiques des CLSPD/CISPD ;
- Mener des actions pédagogiques pour encourager les habitants à prendre des précautions simples pour éviter les cambriolages ;
- Organiser des marches exploratoires en zone urbaine, dans les quartiers d'habitats collectifs mais aussi dans les communes rurales ;
- Envisager un schéma local de tranquillité publique, à l'échelle intercommunale le cas échéant ;
- Cibler les lieux et les périodes de tapage nocturne ;

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : Sous-Préfecture de Verdun**
- Maires
- Présidents d'intercommunalité
- Police et gendarmerie
- Habitants

► Priorité départementale n° 4 : lutter contre les atteintes aux biens, en particulier les cambriolages, les vols sur les sites isolés et les « raids » de délinquants itinérants ; et plus généralement la délinquance d'appropriation venant de départements limitrophes

► Axe 4 de la SNPD

Fiche Action n° 10 : Redynamiser le Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation

■ Actions

- Redynamiser le CDPDR pour en faire une instance de concertation et d'information de l'ensemble des collectivités territoriales ;
- Assurer la cohérence de la déclinaison de la stratégie nationale sur l'ensemble du territoire départemental ;
- En faire un conseil moteur de la prévention de la délinquance et un lieu d'échange d'expériences, avec des configurations plus opérationnelles et des formations « restreintes » travaillant sur des thématiques ciblées ;
- Former les acteurs locaux (professionnels et élus) sur les questions de radicalisation ;
- Tisser des liens entre cette instance et d'autres schémas de gouvernance liés à la jeunesse ;
- Veiller à la réalisation des programmes.

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : Sous-Préfecture de Verdun**
- Président du Conseil départemental
- Parquets
- Acteurs pouvant siéger au CDPDR

- ▶ Priorité départementale n° 5 : associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure
- ▶ Axe 4 de la SNPD

Fiche Action n° 11 : Développer le dispositif de participation citoyenne

Il s'agit de promouvoir la participation citoyenne dès que cela est possible, afin de créer les conditions d'un engagement des habitants à développer la solidarité et la cohésion sociale, tout en contrant la délinquance. Certains actes élémentaires de prévention permettent l'efficacité du dispositif

■ Actions

- Organiser des rencontres entre forces de sécurité intérieure et population, préparées en amont avec les associations au contact des jeunes *a priori* les plus hostiles ;
- Généraliser les protocoles dits de « participation citoyenne » afin de renforcer le lien avec la population, notamment les jeunes, et valoriser cette participation dans le cadre du service national universel ;
- Poursuivre la dynamique de la Sécurité du Quotidien qui obtient de réels résultats dans des territoires ruraux comme la Meuse, dès lors qu'on y associe les élus et les citoyens ;
- Associer plus systématiquement les associations et les volontaires à la conception et la mise en œuvre de plans de lutte divers, comme celui portant sur les conduites addictives ;
- Communiquer de manière plus efficace sur les différents dispositifs, encore méconnus (brigade numérique, plateforme Perceval ou Pharos, opération tranquillité vacances, etc.) et indiquer clairement à la population les interlocuteurs vers qui s'orienter en cas de difficulté ;
- Promouvoir les alertes sms pour les commerçants et les agriculteurs inscrits volontairement lorsque des vols ou agressions sont commis et favoriser ainsi une meilleure réactivité ;
- Développer le transfert d'informations par les réseaux sociaux les plus utilisés ;
- Développer des outils permettant la remontée d'informations, par exemple sous la forme de « comités de quartier ».

■ Pilote et acteurs

- **Pilote : Sous-Préfecture de Commercy**
- Police et Gendarmerie
- Entrepreneurs, agriculteurs et commerçants
- Population

- ▶ Priorité départementale n° 6 : lutter contre la délinquance routière
- ▶ Axe 1,2 et 3 de la SNPD

Fiche Action n° 12 : Renforcer la lutte contre la délinquance routière

■ Actions

- Multiplier les contrôles vitesse, alcoolémie et stupéfiants ;
- Communiquer par voie de presse afin de sensibiliser la population et de jouer sur l'effet dissuasif ;
- Associer les professionnels de l'addictologie aux réflexions sur la sécurité routière ;
- Expérimenter des actions de prévention innovantes ;
- S'appuyer sur les signalements des habitants pour effectuer des contrôles ciblés ;

■ Pilote et acteurs

- **Pilotes : Police, Gendarmerie et Préfecture**
- Sécurité Routière
- Médecin légiste
- Experts

IV. Suivi

Les acteurs locaux feront un point d'étape annuel des actions développées dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance.

Ils préciseront les actions nouvelles pour l'année suivante.

Ces éléments seront communiqués à la Préfecture qui élaborera une synthèse et la transmettra aux membres du CDPD.

Priorité n° 1 : prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes

Fiches-Actions n°1, 2 et 3

Pilote	Éducation nationale & DASEN
Partenaires & Acteurs	Maires, Coordonnateurs des CLSPD/CISPD, Chefs d'établissement, Éducateurs et Partenaires de l'Éducation nationale, Missions Locales, Population, PJJ, Association Meusienne de Prévention

Priorité n° 2 : lutter contre le trafic de stupéfiants et ses conséquences

Fiches-Actions n° 4 et 5

Pilotes	Sous-Préfecture de Verdun et ARS (en lien avec le plan de lutte contre les addictions)
Partenaires & Acteurs	Préfecture, Police et Gendarmerie, CLSPD/CISPD, Parquets, Éducation nationale, Association d'Enquête et de Médiation, Associations

Priorité n° 3 : lutter contre les violences aux personnes, en particulier les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et les menaces

Fiches-Actions n°6 et 7

Pilote	DDETSPP / Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité)
Partenaires & Acteurs	Parquets, Services déconcentrés de l'État, Maisons France Service, Services judiciaires, Association d'Enquête et de Médiation, Associations, Maires, CLSPD/CISPD, Médecin légiste, Experts

Priorité n° 4 : lutter contre les atteintes aux biens, en particulier les cambriolages, les vols sur les sites isolés et les « raids » de délinquants itinérants, et plus généralement la délinquance d'appropriation venant de départements limitrophes

Fiches-Actions n° 8, 9 et 10

Pilote	Sous-préfecture de Verdun
Partenaires & Acteurs	Élus locaux, Président du Conseil départemental, Présidents d'intercommunalité, Police et Gendarmerie, Parquets, Habitants, CNIL, Acteurs pouvant siéger au CDPDR

Priorité n° 5 : associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports population-forces de sécurité intérieure

Fiche-Actions n° 11

Pilote	Sous-préfecture de Commercy
Partenaires & Acteurs	Police et Gendarmerie, Entrepreneurs, Agriculteurs et Commerçants, Population

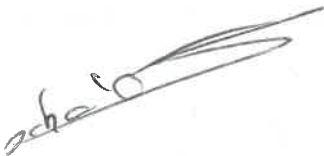
Priorité n° 6 : lutter contre la délinquance routière

Fiche-Actions n° 12

Pilotes	Police, Gendarmerie et Préfecture
Partenaires & Acteurs	Sécurité Routière, Médecin légiste, Experts

Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2020-2024 a été validé en Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes le 28 juin 2021 et signé le

Le Procureur de la République
près le Tribunal Judiciaire de
Bar-le-Duc

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Saboulard', written over a horizontal line.

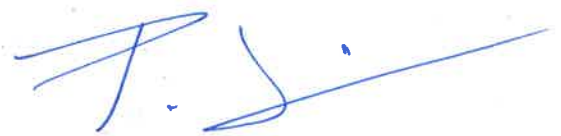
Sofian SABOULARD

Le Président du Conseil
Départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Leonard', written over a horizontal line.

Claude LEONARD

La Préfète

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascale Trimbach', written over a horizontal line.

Pascale TRIMBACH